

Le Canada Musical.

VOL 5.]

MONTREAL, 1^{ER} JANVIER 1879.

[No. 9

AVIS.

Nous prions instamment nos quelques abonnées retardataires de nous faire tenir, sans délai, le faible montant de leur souscription annuelle au "Canada Musical," échue depuis plusieurs mois. C'est une tardive justice qu'ils ne doivent pas différer plus longtemps de nous rendre.

ETAT ACTUEL

DE LA

MUSIQUE EN ITALIE

PAR

Le Chevalier VAN ELEWYCK,

Docteur de l'Université Catholique de Louvain,
Maître de Chapelle de la Collegiale de Saint-Pierre à Louvain,
Secrétaire du Congrès international de musique sacrée de Belgique.

(Suite)

VILLE DE FLORENCE.

Si Bologne a le droit d'être fière de ses précieuses collections d'ouvrages de théories et d'historiographie par lesquelles, je le répète, elle occupe le premier rang en Italie, la ville de Florence, qui n'est pas dépourvue non plus de raretés en fait d'impressions musicologiques tient une place des plus distinguées sous le rapport de la propagation proprement dite. Ici, c'est plutôt le côté pratique, celui de l'exécution musicale, qu'on doit considérer.

Capitale d'un ancien duché qui fut pendant des siècles le berceau des beaux-arts, redevenue pour un moment, dans des circonstances récentes, la première ville de l'Italie, Florence, quelles que soient ses vicissitudes politiques, restera toujours, par le bon goût de ses habitants, par la valeur de ses écoles, par l'affluence des étrangers notables qui l'affectionnent, le Paris de l'Italie, la cité dont les arrêts font autorité en matière d'esthétique.

J'ai spécialement étudié, en cette ville, son institut Royal, qui est à la fois un conservatoire et une Académie, l'enseignement du chant dans les écoles primaires et moyennes, le chant d'ensemble pour voix d'hommes, la musique dite de chambre, la musique symphonique et la haute composition dramatique

I.

Il. R. Istituto Musicale Fiorentino a pour but l'enseignement de l'art musical sous toutes ses formes, tant au point de vue pratique, par les cours nombreux qui sont donnés dans son Conservatoire, qu'au point de vue de la théorie, par l'étude des questions scientifiques qu'aborde et élucide la section académique. Il n'est pas de progrès préconisé pour l'une ou pour l'autre des branches de la musique que l'Académie de Florence n'examine à fond et ne cherche à propager dès qu'elle en a reconnu la valeur.

L'Istituto, hâtons-nous de le dire, cherche moins à produire des virtuoses et des savants hors ligne qu'à élever lentement, mais sérieusement, le niveau général de l'art. Le règlement organique insiste sur ce point.

L'enseignement est gratuit. L'établissement, à la différence de ceux dont nous avons parlé jusqu'à cette heure, a toutes les prérogatives d'un Conservatoire-Royal, et se trouve ainsi placé sous le contrôle direct et permanent du gouvernement.

Quelques renseignements très-brefs sur son histoire ne seront pas dépourvus d'intérêt.

Vers l'année 1811 pendant la domination française en Toscane on créa à Florence des écoles municipales de musique. En 1814 à la restauration du gouvernement grand-ducal, les subsides accordés à ces écoles furent supprimés et on agrégea administrativement celles-ci à l'Académie des beaux-arts. Certaines, d'entr'elles, grâce au zèle et à la valeur de leurs professeurs respectifs (par exemple du célèbre violoniste Ferdinando Giorgetti) produisirent d'excellents élèves.

En 1849, un décret grand-ducal réunit toutes ces classes en un Conservatoire, à la tête duquel fut placé Giovanni Pacini. Toutefois les troubles politiques empêchèrent d'organiser l'établissement, et dès 1859 il fut pour ainsi dire supprimé.

En 1860, on le reconstitua sous l'approbation supérieure du baron Ricasoli, et le règlement fut sanctionné en 1861, par le roi Victor-Emmanuel. Plusieurs artistes, précédemment attachés à l'ancienne chapelle grand-ducale, furent appelés à faire partie du corps enseignant. Dès 1862, on ouvrit le Conservatoire au public et, depuis cette époque jusqu'à nos jours, environ quatre mille élèves ont fréquenté ses cours. On peut dire que peu de Conservatoires en Europe ont parcouru en aussi peu de temps, une si brillante carrière.

Le nombre des classes, tel qu'il est fixé par un décret royal de 1868, est de vingt-sept. Toutes les nominations professorales sont faites, ou au moins ratifiées par le gouvernement, lequel se réserve aussi l'application des hautes mesures disciplinaires.

J'ai visité, Monsieur le Ministre, la plupart des cours de cet établissement. Je vais entrer dans quelques détails sur l'enseignement.

Outre les classes de lecture musicale proprement dite, il y a une classe de solfège pour les instrumentistes, et une autre pour ceux qui se destinent au chant. Nos petites villes de province en Belgique feraient bien d'adopter pour leurs écoles cette division.

Les classes de piano sont nombreuses. En général, elles sont bien données. On pourrait demander peut-être, que pour ces cours, les instruments fussent de meilleure qualité, ce qui faciliterait aux professeurs l'enseignement de la musique classique. Il est si nécessaire dans le style d'imitation de faire ressortir les diverses parties réelles de la partition. Ce n'est à Florence, ni de la faute du maître ni de celle de l'élève si, pour les détails d'interprétation, le piano ne répond pas au jeu de l'exécutant.

L'accompagnement sur la basse chiffrée et la lecture des grandes partitions comportent cinq années de travail. C'est peut-être un peu long pour une branche spéciale que les élèves en général n'ont pas à apprendre isolément. Il est bien rare, en effet, qu'on n'y joigne pas l'étude de la composition proprement dite, et celle de l'orgue.

L'école d'harmonie et de contrepoint compte trois années pour l'harmonie et deux années pour le contrepoint. Total, pour le cours entier: cinq ans.

Le cours de contrepoint fugué, de fugue proprement dite et de haute composition se donne en cinq années, savoir,